

de saisir la Chambre du budget de la Milice, de le discuter et de le voter. Pour des raisons que les esprits non prévenus de la gauche ne connaissent pas, mais que les membres de la droite jugent peut-être très plausibles on a attendu à la fin de la session pour saisir la Chambre d'un budget comportant l'inauguration d'une ère de dépense considérable, de dépense grosse de conséquences pour le pays. Le ministère de l'Agriculture se fait ouvrir des crédits nouveaux ou élève le chiffre de ses crédits ordinaires. Il y a lieu de soumettre à une étude très minutieuse toutes ces diverses augmentations de dépense.

Jetons un coup d'œil sur ce budget et voyons ce qu'on nous demande. On nous invite à voter \$13,414,973.45 répartis sous 150 chefs principaux occupant 24 pages de texte. Il n'y a rien d'extraordinaire, dirait-on, à ce qu'un budget comprenne 150 articles ; c'est moins que 200, moins que 500 et beaucoup moins que 1,000. Mais, si restreint qu'il soit, ce nombre de 150 articles, représente beaucoup de matière à discussion. D'ailleurs le nombre d'articles ne signifie pas tout ; en effet, chacun d'eux se subdivise en un grand nombre de chefs de dépense. Ainsi, en jetant un rapide coup d'œil sur ce budget, je vois qu'il faudra étudier 98 item destinés aux travaux publics et imputables tant sur le revenu que sur le capital, et que 213 autres item se rapportent aux ports et rivières. On ne peut que se féliciter, vraiment, de ce que le Gouvernement a récemment découvert et tiré de leur obscurité primitive un nombre considérable de havres, de ports et de cours d'eau, d'une importance nationale. C'est surtout dans la Nouvelle-Ecosse que ces sortes de trouvailles abondent. 91 item sont destinés aux ports et rivières de cette province ; il y en a 63 pour la province de Québec—que l'on considère comme plus petite en ce sens. J'imagine, que ses côtes sont moins étendues ; il y en a 37 pour la province relativement peu importante d'Ontario, 4 pour la toute petite île du Prince-Edouard, 1 pour le Manitoba qui, ces temps derniers, s'est montré un peu récalcitrant ; 1 pour le Nord-Ouest, qui, soit dit en passant, reçoit beaucoup d'une autre manière ; 6 pour la Colombie-Anglaise et 1 pour le territoire immense du Yukon—ce qui fait un total de 213 pour les seuls ports et rivières. Or, pour que nous puissions étudier comme il convient ces divers chefs de dépenses et faire en sorte que les deniers publics, dont l'administration nous est confiée, soient répartis d'une manière satisfaisante, il faudrait que la session se prolongeât encore de trois ou quatre semaines. Ajoutons aux précédents les 25 articles généraux qui concernent les travaux publics, et l'on verra que ceux-ci comprennent, à eux seuls, 336 chefs différents de dépense.

Ce budget supplémentaire, qui ne devrait représenter qu'une très faible et dernière partie des dépenses annuelles, comprend un

crédit de \$50,911 pour le gouvernement civil ; de \$33,000 pour la justice ; de \$148,000 pour l'agriculture ; de \$175,000 pour la quarantaine—qui relève du ministère de l'Agriculture ; de \$30,000 pour l'immigration ; de \$1,734,000 pour la milice ; divers crédits destinés à l'Intercolonial, y compris le chemin de fer de l'île du Prince-Edouard, représentent une dépense de \$2,204,861 ; le Transcontinental, ce chemin de fer prétendu national, fait ses débuts avec un crédit de \$2,353,000, et il est inscrit un crédit de \$207,000 pour les canaux. Ces trois derniers item sont imputables sur le capital. Je vois en outre, destinés aux canaux, différents item représentant \$61,300 imputables sur le revenu. Travaux publics, \$645,000 imputables sur le capital ; travaux publics, \$2,349,000 imputables sur le revenu. Je m'arrête à ce dernier item pour faire observer que jamais, même à l'époque où l'on dénonçait dans les termes les plus indignés les dépenses faites par le gouvernement conservateur par rapport aux travaux publics, jamais, dis-je, nos dépenses n'atteignirent un chiffre aussi élevé.

D'autre part, le ministère de la Marine et des Pêcheries a aussi son petit budget supplémentaire. Ainsi, il est inscrit un item de \$365,000 pour le service fluvial et maritime ; un autre item de \$715,000 pour un autre service du même ministère, et deux item de \$264,000 et de \$80,000 pour d'autres services, ce qui porte le budget supplémentaire du ministère de la Marine et des Pêcheries à \$1,400,000 entièrement imputables sur le revenu. Je me plais à rendre hommage à l'esprit inventif de l'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries, mais malgré toute la fertilité de son imagination, mon honorable ami n'a pas encore trouvé moyen d'imputer de ces dépenses sur le capital. Quoi qu'il en soit, il est encore jeune, et comme il se pénétrera de la nécessité de maintenir ou d'indiquer un excédent, il découvrira tôt ou tard, en mettant à contribution son merveilleux esprit d'invention, un moyen quelconque d'imputer une partie de ces dépenses sur le capital afin d'obtenir ainsi l'excédent tant désiré.

A cette fin de session, on demande \$97,000 pour les Affaires indiennes et \$528,000 pour les terres et les dépenses diverses du même département, le tout, moins \$100,000, imputables sur le revenu consolidé. Ceci nous conduit ensuite à ce point brillant, à cette oasis administrative qu'est l'Intercolonial, pour lequel on demande l'ouverture d'un crédit de \$1,250,000 imputable sur le fonds consolidé. Ajoutés aux autres, ces différents chefs de dépense constituent un budget supplémentaire qui se chiffre, comme je l'ai déjà dit, à près de \$14,000,000.

Nous convenons tous, il est impossible d'en disconvenir, qu'un tel état de choses ne tend pas à favoriser la bonne administration des affaires publiques et n'est pas en harmonie avec la surveillance que le Parlement doit exercer sur les dépenses du pays ; qu'il ne renferme aucun élément susceptible de